

# Le fonctionnement et les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

## PROGRAMME

- **Mise en place et suppression du CSE**  
Quand mettre en place le CSE?  
A quel niveau mettre en place le CSE?  
Suppression du CSE
- **Les membres du CSE**  
Composition du CSE  
Mandat des membres du CSE  
Heures de délégation  
Formation des membres du CSE
- **Moyens et fonctionnement du CSE**  
Local et affichages  
Réunions du CSE (les participants et l'organisation de la réunion)
- **Attributions du CSE**  
Attributions générales  
Rôle en matière d'hygiène et de sécurité  
Consultations spécifiques



## DATE & HORAIRES

**9 juillet 2019**

9h-12h/13h30-17h30



## LIEU

SAINT-LÔ



## TARIFS

Adhérent : 280 € HT/pers.

Non adhérent : 450 € HT/pers.



## PUBLIC

Dirigeant d'entreprise, DRH, RH, toute personne en charge du personnel,

Prérequis : connaissances de base en droit du travail

## Intervenantes

- Marie-Laure LAURENT, juriste UIMM Manche
- Loïse RENOUF, juriste UIMM Manche

## OBJECTIFS

- Maîtriser les nouvelles règles applicables au CSE et appréhender les spécificités propres aux entreprises de moins de 50 salariés.
- Connaître le périmètre des missions du CSE.

## MÉTHODE

- Les apports théoriques sont mis directement en application à travers des cas pratiques
- Remise d'un support complet